

VILLE DE LA VERRIÈRE

Vidéoprotection à La Verrière : ce qu'il faut savoir



Découvrez pourquoi la Ville de La Verrière utilise la vidéoprotection, combien de temps les images sont conservées et comment exercer vos droits.

La Ville de La Verrière met en œuvre un dispositif de vidéoprotection afin de contribuer à la sécurité des personnes et des biens et de prévenir les atteintes à la sécurité publique. Son utilisation respecte les finalités autorisées par la réglementation.

Qui peut consulter les images ?

Seules les personnes dûment habilitées peuvent accéder aux images, dans le strict cadre de leurs missions.

Les images sont conservées pendant **un mois**.

Comment exercer vos droits ?

Si vous apparaissez sur des images, vous pouvez demander à y accéder. Vous disposez également des autres droits prévus par la réglementation applicable.

Pour exercer vos droits ou obtenir des informations sur le dispositif, vous pouvez contacter :

Romane TERKI, déléguée à la protection des données (DPO)

rterki@cigversailles.fr

01 73 95 05 26

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la [Commission nationale de l'informatique et des libertés \(CNIL\)](#).

Contact

Responsable du dispositif

Commune de La Verrière

Christelle COSTE, cheffe du service de police municipale

01 77 04 88 61